

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 25 AVRIL 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Marie-Jeanne LIATOUT - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Jean-Marie MANGEOT - Martial FAILLET - - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Excusés : Elizabeth MAQUET (pouvoir à JM MANGEOT)

Absents : Norberto DIAS – Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Thierry DUSSAUGE

Monsieur le maire sollicite l'accord de l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour :  
- adhésion de la commune de VILLARS LES DOMBES au SIEP DOMBES SAONE.  
Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Sur le compte-rendu de la séance du 24 mars Monsieur MANGFEOT remarque qu'il aurait été intéressant de rappeler les anciens taux de fiscalité.

**PRESENTATION PAR LA STE FLORIOT DE SON PROJET**

L'assemblée prend connaissance du plan masse du projet ainsi que du bilan financier.

**DECISIONS MODIFICATIVES**

<b>ASSAINISSEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
résultat antérieur reporté	002		- 0.82			
Virement à la section d'investissement	023		0.82			
Excédent antérieur reporté	001					-0.02
Virement de la section de fonctionnement	021					0.82
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>			<b>0.80</b>

<b>CCAS</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
résultat antérieur reporté	002			0.52		
Fêtes et cérémonies	6232		0.52			
<b>TOTAL</b>			<b>0.52</b>	<b>0.52</b>		

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

## **ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 10 MARS 2016 : MODIFICATION REDEVANCE PAC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 10 mars 2016, concernant la TVA appliquée à la participation à l'assainissement collectif. Cette modification avait été faite à la demande de Monsieur le Trésorier qui vient d'avoir de nouvelles instructions précisant que la TVA n'était pas applicable à cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'annuler la délibération n° 2016/12 du 10 mars 2016.

## **CONVENTION AVEC LA REGION : PARKING DE LA GARE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 7 avril 2015 sollicitant l'aide de la région AUVERGNE-RHONE-ALPES pour les travaux d'extension du parking de la gare dont le montant est estimé à 73 000 € HT. La présente convention a pour objet de finaliser la participation financière de la région.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes et autorise Monsieur le Maire à signer de la convention.

## **CESSION DE TERRAIN AVEC M.MECHOUD**

Le Conseil municipal, après avoir rappelé son accord de principe consenti lors du Conseil municipal du 5 janvier 2016 et après en avoir délibéré décide :

- la rectification du cadastre pour appliquer audit cadastre le jugement rendu par le Tribunal de Grande instance de BOURG-EN-BRESSE, le 23 septembre 1999 dont lecture a été donnée aux membres du Conseil municipal, disant que « Monsieur Jacques MECHOUD et Madame Jocelyne OVERNEY sont propriétaires de la portion de chemin située à l'arrière de leur propriété et qui sépare les parties cadastrées numéro 166 et numéro 171 leur appartenant »

- la cession, à l'euro symbolique (que l'acquéreur sera dispensé de régler), de la partie de l'impasse située entre la voie communale n°1 et ladite portion de chemin appartenant à Monsieur Jacques MECHOUD et Madame Jocelyne OVERNEY.

Le tout conformément au plan de bornage et de division dressé par Monsieur Patrick PLANTIER, géomètre-expert, en février 2016, dont le conseil municipal déclare avoir pris connaissance.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à régulariser l'acte qui portera cession de la totalité de la parcelle cadastrée section A n°837.

## **ADHESION DE LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES AU SIEP DOMBES SAONE**

Monsieur le maire fait part de la demande de la commune de VILLARS LES DOMBES au Syndicat intercommunal d'eau Dombes Saône. Le comité syndical s'est prononcé favorablement à cette adhésion.

Il propose à l'assemblée d'accepter cette adhésion.

Par 3 voix CONTRE, 3 abstentions et 7 POUR, l'adhésion de la commune de VILLARS LES DOMBES est acceptée.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire rappelle qu'il est dans l'immédiat contre le retrait de l'association du PNR.
- La commune a épuisé ses droits à fonds de concours avec l'attribution de la communauté de communes pour l'aire de jeux.
- L'installation de containers à la salle des fêtes sera testée.
- Communication des ratios financiers de la commune pour l'année 2015
- Une étude diagnostic va être passée pour les travaux de l'école ainsi qu'une mission d'accompagnement par l'agence d'ingénierie concernant les marchés. De cette façon les travaux pourront démarrer avant la fin de l'année pour bénéficier du fonds d'aide à l'investissement.
- Le devis pour la sonorisation de la salle des mariages est communiqué pour un montant d'environ 1 000 €.
- Une antenne WIFI a été posée sur le toit de la mairie pour la connexion du panneau d'affichage lumineux.
- Un arrêté de péril a été pris sur un bâtiment.
- Rappel pour la cérémonie du 8 mai à 11 h.
- M. MANGEOT regrette que les élus n'aient pas été informés en amont de la distribution d'un tract sur la divagation des chiens. Il aurait été judicieux de rappeler le problème des déjections canines.
- Une rencontre avec l'association du restaurant scolaire est organisée courant mai afin d'évoquer la reprise de la gestion de la cantine par la commune.

La séance est levée à 23 H 15.